



CSA M du 23 juillet 2026 : Déclaration liminaire

Monsieur Le Ministre,
Madame la Secrétaire générale,

Depuis des mois, l'UNSa Justice soutient le conflit social de grande envergure et inévitable qui couve au sein de l'institution pénitentiaire. Il faudrait être sourd pour ne pas entendre la colère des personnels et peut être même aveugle pour ne pas voir l'état d'urgence lorsqu'ils nous décrivent leur quotidien professionnel.

Nos demandes incessantes, matérialisées par le mouvement national du 27 avril 2026, portent l'essence même de l'urgence absolue vécue chaque jour par les personnels pénitentiaires, tous corps et grades confondus.

Alors même que le niveau de surpopulation pénale est plus qu'inquiétant, plus de 7 600 matelas sont disposés dans les cellules à même le sol !

Après le projet de Loi « Sûre » finalement découpé en deux, les taux de criticité puis l'interdiction de matelas au sol, nous voyons lors de nos différents déplacements émerger un vaste chantier de dissimulation du réel par des mesures que les personnels observent se mettre en place dans l'indifférence la plus totale.

Des lits, en quantités, arrivent sur les structures, non pas pour remplacer ceux en place, mais bien pour être rajoutés dans les cellules. En conséquence de quoi, la tentation pourrait être grande de modifier le nombre de places théoriques des structures, permettant à l'établissement de disposer de plus de places sans pour autant réduire le niveau de surpopulation.

Pire, lorsque ces 3, 4, 5 ou 6 lits seront remplis, d'autres matelas viendront joncher le sol et empirer une situation déjà intenable aujourd'hui !

De surcroît, certains directeurs nous expliquent que ces lits seraient retirés par la suite...

Monsieur le Ministre, il faut pouvoir rester correct avec les représentants que nous sommes et éviter de mépriser notre intelligence, car personne ici présent, ne peut croire en une pareille fable.

L'UNSa Justice soutient toutes mesures d'urgence visant à alléger nos détentions et certainement pas ce genre de mesures visant à tenter de dissimuler la surpopulation pénale.

Les personnels de l'administration pénitentiaire continuent par ailleurs de pallier plus de 5 000 vacances d'emplois, et alors même qu'ils sont épuisés, ils subissent plus de 5 000 agressions physiques chaque année sans que cette statistique folle ne débouche sur une solution forte permettant de diminuer drastiquement ces nombres de la honte.

Il est urgent de mettre un terme à l'isolement des personnels afin que plus jamais un agent ne se retrouve seul face à une porte de cellule, seul pour la pose d'un bracelet, seul lors d'une visite à domicile.

Voici la réponse la plus adaptée pour lutter en partie contre cette statistique morbide : la mise en place d'équipes mobiles, la réorganisation de la journée de détention et l'autonomie de service constituent une évolution attendue depuis de nombreuses années par les personnels.

Ou en sommes-nous avec la construction de la prison hôpital ? Là aussi, des engagements ont été pris publiquement, mais aucune discussion depuis sur ce sujet. Pourtant, retirer de nos coursives les profils psychiatriques lourds et les ultras violents, permettrait d'apaiser en partie nos détentions et là aussi de réduire le nombre d'agressions.

S'agissant du point n°3 relatif au projet d'arrêté portant sur l'organisation du temps de travail à l'ENAP, **l'UNSa Justice** souhaite exprimer sa profonde désapprobation, tant sur la méthode employée que sur le fond du texte proposé.

Ce projet vise à modifier l'arrêté du 28 décembre 2001 relatif à l'application du décret du 25 août 2000 concernant l'aménagement et la réduction du temps de travail au ministère de la Justice. Derrière cette modification technique se cache en réalité une évolution majeure des conditions d'application de l'article 10 pour les personnels de l'ENAP issus du CDC, laquelle soumet certains personnels à un régime forfaitaire de temps de travail.

Jusqu'à présent à l'ENAP, comme antérieurement à la réforme soi-disant historique pour l'ensemble des officiers (Hors CSP) de la DGAP, l'application de ce dispositif reposait avant tout sur les fonctions effectivement exercées. Cela grâce au combat sans relâche mené par notre organisation syndicale afin de mettre fin en 2019, au système qui préexistait visant à exploiter sans limite les membres du corps de commandement.

Or, l'administration choisit aujourd'hui de changer radicalement de logique en faisant du grade le principal critère d'assujettissement. Nous n'étions pas d'accord hier, nous ne le serons pas plus aujourd'hui pour l'ENAP !

Ainsi, l'ensemble des commandants divisionnaires, des commandants et des capitaines de classe supérieure seraient automatiquement soumis au régime de l'article 10, quel que soit leur poste ou la réalité de leurs missions. Seuls les capitaines de classe normale continueraient à relever d'une appréciation fondée sur les fonctions occupées.

Pour **l'UNSa Justice**, un tel changement ne peut être considéré comme une simple adaptation réglementaire. Il s'agit d'une modification substantielle des règles applicables au corps de commandement qui aurait dû faire l'objet d'un véritable dialogue social au sein du CSA de l'administration pénitentiaire.

Au-delà de cette méthode contestable, ce projet soulève une interrogation majeure pour l'ensemble des officiers, bien au-delà de l'ENAP.

En effet, au 1er janvier 2027, la nouvelle architecture statutaire du corps de commandement entrera en vigueur et les grades de capitaine de classe normale et de classe supérieure disparaîtront au profit d'un grade unique de capitaine.

Dans ces conditions, l'administration entend-elle appliquer l'article 10 de manière indifférenciée à compter de cette échéance ? Le texte qui nous est présenté aujourd'hui sera-t-il immédiatement caduc ? Faudra-t-il le modifier une nouvelle fois dans quelques mois ou l'administration anticipe-t-elle déjà une généralisation du régime forfaitaire à l'ensemble du corps de commandement ?

Autant de questions pour lesquelles nous exigeons aujourd'hui des réponses, les personnels méritent bien ça !

Enfin, sur ce projet de texte, l'administration liste un certain nombre de fonctions pour lesquelles nous ne disposons pas des fiches de postes afin de savoir quels sont les personnels qui peuvent prétendre les exercer.

Au regard de l'ensemble des éléments que nous vous exposons de façon préliminaire, **l'UNSa Justice vous demande de bien vouloir retirer ce point de l'ordre du jour afin de faire les choses dans l'ordre, et nous permettre d'avoir tous les éléments pour effectuer les travaux nécessaires à l'étude ultérieure de ce projet de texte.**

S'agissant du point relatif à la transposition de la directive européenne relative au temps de travail, **l'UNSa Justice** dénonce avec la plus grande fermeté la manière dont l'administration entend transposer celle-ci dans la réglementation opposable aux personnels pénitentiaires.

Là où cette directive avait pour unique ambition de mieux protéger la santé des agents, la DGAP est parvenue à en faire un nouvel outil d'économie budgétaire. C'est un véritable détournement de l'esprit du texte.

Sous couvert de garantir le respect du repos légal, l'administration imagine un système pernicieux, permettant de financer ce repos en redistribuant ou en ponctionnant les heures supplémentaires réalisées par les personnels, à sa guise, sous couvert de la sacro-sainte nécessité du service.

Autrement dit, les agents travaillent davantage pour compenser les carences de l'administration... et c'est encore à eux que l'on présente la facture. Cette logique est inacceptable !

Un repos légal est un droit, pas une monnaie d'échange. Les conséquences de l'incapacité de l'administration à respecter ses obligations ne peuvent être supportées par les personnels.

L'UNSa Justice refuse cette interprétation opportuniste des textes européens, qui transforme une mesure de protection en un nouveau mécanisme de spoliation et de régulation d'une partie des heures supplémentaires.

Nous exigeons une réécriture mieux-disante de ce dispositif afin que la santé des agents ne serve plus de prétexte à réaliser des économies sur leur dos !

S'agissant des Services Judiciaires, les attentes et critiques exprimées, légitimement, chaque semaine par nos concitoyens dans les rues sont toujours plus fortes. Dans le même temps nos collègues sont pourtant encore et toujours confrontés aux réformes qui s'enchaînent, sans les moyens humains, matériels et organisationnels nécessaires à leurs missions.

Monsieur le Ministre, vous affirmez qu'aucun dysfonctionnement n'est lié à un manque de moyens... C'est pourtant vous qui évoquez en premier la question des moyens, et qui faites le choix de ne pas soutenir vos équipes, avant même la commande d'un rapport.

Vous continuez même d'expliquer que seules des responsabilités individuelles peuvent expliquer les dysfonctionnements graves de notre institution et vous vous permettez en outre, d'annoncer dans un média que le travail du greffier, je cite : « cette petite dame de l'accueil », est archaïque.

En réponse à cet irrespect, **l'UNSa Justice souhaite pointer votre propre responsabilité monsieur le Ministre.**

En effet, sourd à toutes les demandes de moyens que nous formulons sans cesse, pour la mise en œuvre de vos ambitieuses réformes, comme le package « Loi Sûre », vous œuvrez à une mise en place assassine pour les greffes en refusant sciemment les renforts en moyens nécessaires à leurs nouvelles missions à venir...

Ni vous, ni la direction des Services Judiciaires ne mesure la charge réelle de travail des agents, les conséquences du manque d'effectifs, l'impact concret des transformations numériques que notre administration décrète plus qu'elle n'y travaille, ni les effets dévastateurs des nombreuses réformes procédurales sur les organisations de travail.

A cela, s'ajoute un dialogue social en berne : même décliner simplement les réformes obtenues de haute lutte devient une gageure. Nous ne pouvons que déplorer ces méthodes et le silence de la DSJ !

Que dire de la mise en œuvre de la filière technique qui n'a toujours pas été évoquée, et notamment la cartographie des futurs postes de « B », malgré nos demandes depuis plusieurs mois. Par conséquent, à date, rien n'est encore engagé pour la réalisation de la liste d'aptitude des adjoints techniques corps communs en techniciens. C'est inacceptable !

De même, la réforme des corps spécifiques se traduit par des refontes du collectif de travail qui ne sont toujours pas travaillées, pas même évoquées ... Ainsi, des juridictions se lancent seules dans des jeux de remaniement inquiétants pour anticiper la fin des agents faisant fonction. Nous vous avons alerté, mais cela ne semble pas être une préoccupation malgré la dégradation annoncée dans nos tribunaux.

L'UNSa Justice n'a jamais rechigné à prendre sa part en tant que première force de propositions mais pour ce faire, il faut dialoguer.

Monsieur le Ministre, madame la Secrétaire générale, nous attendons que cette instance soit un véritable lieu d'échanges et de construction. Malgré les nombreuses attaques auxquelles ils sont confrontés, y compris en interne, les agents des services judiciaires demeurent profondément attachés au service public de la Justice. Ils ont souvent démontré leur engagement et leur sens des responsabilités. Ils font tenir la Justice de notre pays, ne l'oubliez pas !

Il appartient désormais à l'administration de leur apporter soutien et écoute, à la hauteur de leur engagement.

Quant à la situation à la direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, nous pourrions appeler cela « cauchemar à la PJJ » ; c'est la triste réalité !

Alors que notre pays est traversé par des canicules successives à la PJJ le silence reste assourdissant. Nous ne cessons de dénoncer la problématique immobilière depuis de nombreuses années. Mais rien n'y fait malgré l'existence de moyens financiers, il n'y a toujours pas de chefs de travaux, donc les projets restent des vœux pieux.

Quid de l'amélioration des conditions de travail des professionnels et de l'accueil des jeunes et de leur famille qui dans certains lieux cohabitent avec les rongeurs et les cafards ?

L'hiver nous avons des passoires thermiques qui s'apparentent à des réfrigérateurs et l'été des cocottes minutes.

Et que dire les multiples réformes, aussi contradictoires les unes que les autres et surtout chronophages pour les personnels de la PJJ.

Le CJPM a creusé la tombe de la PJJ et les UJPE la poussent dedans à coup de volonté politique sans réflexion, sans concertation avec les organisations syndicales et les acteurs de terrain, dans l'urgence et surtout sans moyens. Et que dire de la perte de sens des missions ?

Le mot d'ordre c'est : répondre sans sourciller à la commande politique !

Le résultat est actuellement sans appel : moins de temps pour accompagner les jeunes, plus de rendu compte, l'abandon de certaines tâches, la suppression des temps de concertations collectifs, des rapports édulcorés car trop riches selon nos directions, etc.

Tout cela pour dégager des moyens pour les fameuses « brigades UJPE ». C'est inadmissible !

Bref, un projet monté dans une cabine téléphonique, qui n'a ni queue ni tête, ou même pire qui va conduire l'institution au-devant de graves dysfonctionnements.

L'UNSa Justice vous l'a fait savoir, nous avons mis le doigt sur les sujets qui piquent et sur lesquels il nous semble indispensable de ne pas faire d'économie dans l'intérêt des jeunes, des personnels et plus largement de l'avenir de l'institution.

Nous le voyons déjà : certains jeunes sont maintenus en détention par manque de place. Détention où les conditions de prise en charge sont très dégradées : chaleur étouffante, les ventilateurs en option payante, pas de réfrigérateur et 1,5l d'eau fraîche par jour et le tout avec 20h en cellule...

Concernant les personnels, que dire de la situation salariale, ou de nombreux agents se voient rémunérés en dessous du SMIC et réajustés au salaire minimum par l'indemnité compensatrice.

L'UNSa Justice revendique des négociations sérieuses pour l'ensemble des corps de la PJJ. À ce titre, nous sommes force de propositions, comme le troisième grade pour les CADEC, par exemple. Toutes les catégories doivent être concernées par une revalorisation salariale, une refonte des grilles, des dispositions dynamiques de promotions ainsi qu'une revalorisation indemnitaire.

Plus largement sur l'ensemble des périmètres de ce ministère, **l'UNSa Justice vous a saisi par courrier afin d'exiger la mise en œuvre de la deuxième tranche de 10 millions d'euros visant la revalorisation des personnels administratifs et techniques corps communs, car contrairement à ce qu'ont publié certains, il n'y a, à ce jour, aucune consigne-ni information visant à une mise en paiement !**

Pour rappel, sous l'impulsion de **l'UNSa Justice** et conformément aux propositions que nous avons faites, sur trois ans (2025, 2026 et 2027), nos collègues doivent voir leur IFSE revalorisée à hauteur de 600 €/an pour les agents de catégorie C, de 700 €/an pour les agents de catégorie B et de 800 € pour les agents de catégorie A.

En effet, tout comme nous avons su être exigeants et vigilants sur l'exercice 2025 pour la mise en paiement du premier tiers de cette revalorisation à l'automne dernier avec l'effet rétroactif qui s'impose à une revalorisation annuelle, **l'UNSa Justice vous sollicite une énième fois cette année pour que cette mise en paiement se traduise très rapidement par une validation de la dépense par le guichet unique et le CBCM.**

Les personnels administratifs méritent le respect et l'attention de nos dirigeants. Sans eux, rien ne pourrait fonctionner au sein de nos services. Sans moyen, ils permettent avec l'ensemble des acteurs de terrain, que le bateau ne coule pas.

Cette revalorisation, n'est qu'un dû et il est inadmissible qu'il faille se battre sans arrêt afin que cette mesure se matérialise sur leur fiche de paie, alors qu'en deux traits et trois mouvements, vous avez créé sans un euro budgété, une DVU pour répondre essentiellement aux exigences de ceux que vous appelez des usagers du service public de la Justice, dans lesquels on trouve les personnes placés sous-main de justice et leurs familles, quoi qu'en disent certains pour mieux se dédouaner.

Paris, le 23 juillet 2026

Pour les élus de l'UNSa Justice et de l'USM,

Le Secrétaire général,
Jean-François FORGET.